

DEC 03/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 mars 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 mars 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 03/2020 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2020

E 14701



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 11 mars 2020
(OR. en)

6755/20

FIN 140

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	11 mars 2020
Destinataire:	Monsieur Zdravko MARIĆ, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 03/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 03/2020.

p.j.: DEC 03/2020



BRUXELLES, LE 11/03/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020
SECTION III - COMMISSION TITRES: 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 03/2020

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12)	CE	-15 602 116,00
ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	CE	-74 397 884,00
	CP	-90 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, assistance alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins	CE	74 397 884,00
	CP	90 000 000,00
ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12)	CE	15 602 116,00

INTRODUCTION

Abstraction faite des menaces que laisse planer le COVID-19, il y a actuellement d'autres crises humanitaires qui se détériorent, notamment au Venezuela et en Afrique de l'Est. Une réaction urgente est nécessaire pour éviter des conséquences plus graves.

Venezuela – 50 millions d'EUR

Au Venezuela, la crise politique est entrée dans une phase aiguë depuis janvier 2020. Faute de solution politique en perspective, la crise socio-économique a atteint un nouveau sommet, ce qui sape la capacité de la population à satisfaire ses besoins les plus élémentaires (sous-alimentation, défaut d'approvisionnement en eau, effondrement des systèmes d'élimination des déchets, prix inabordable des articles d'hygiène, interruption de programmes de vaccination réguliers, absentéisme scolaire). Au total, quelque 10 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire à l'intérieur du pays.

En outre, cette crise a de multiples répercussions dans la région. En février 2020, le nombre de personnes ayant quitté le Venezuela (en direction de la Colombie, du Pérou, de l'Équateur, du Brésil et d'autres pays) a atteint 5 millions, chiffre qui devrait encore augmenter d'ici à la fin de 2020, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Selon des chiffres officiels, le nombre pourrait déjà être nettement supérieur à 6 millions.

Un montant de 50 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement est demandé en sus des 14 millions d'EUR déjà programmés pour cette crise en 2020. Ces fonds supplémentaires serviront à fournir une aide d'urgence dans les secteurs clés où ont été recensés les besoins les plus aigus, notamment la santé, la protection, la nutrition, l'éducation dans les situations d'urgence, l'eau et l'assainissement et le soutien psychosocial. Dans un contexte où plusieurs priorités sont en concurrence pour un financement international et où la situation politique nationale est délicate, seule l'Union européenne est actuellement en mesure de fournir sans entrave une aide humanitaire à l'intérieur du Venezuela grâce à son réseau de partenaires sur le terrain et au fait que l'UE soit acceptée par les deux parties intervenant dans cette crise politique.

Criquets en Afrique de l'Est – 40 millions d'EUR

En Afrique orientale, un certain nombre de pays sont confrontés à une invasion sans précédent de criquets. Il convient de l'endiguer rapidement afin d'éviter une catastrophe humanitaire majeure découlant d'une forte détérioration de la situation sous l'angle de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, qui frappent déjà durement l'ensemble de la région. La Somalie, le Kenya et l'Éthiopie sont les pays les plus touchés. Il s'agit de la pire crise pour le Kenya en 70 ans, et la pire crise pour la Somalie et l'Éthiopie en 25 ans. Le 2 février 2020, la Somalie, où les opérations de contrôle sont plus difficiles, a déclaré que ce phénomène était une urgence nationale. Six autres pays, dont certains contribuent à la sécurité alimentaire dans la région, sont également touchés, à savoir: l'Ouganda, la Tanzanie, le Soudan, Djibouti, l'Érythrée et, plus récemment, le Soudan du Sud. 13,5 millions de personnes durement frappées par l'insécurité alimentaire vivent dans des zones actuellement infestées, et ce nombre devrait augmenter avec l'arrivée de nouveaux essaims durant la période des plantations, en mars et en avril.

Un montant de 40 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement est demandé en sus des 5 millions d'EUR déjà programmés dans ce domaine pour 2020. Les crédits serviront à financer le repositionnement immédiat de stocks d'aliments et l'aide alimentaire immédiate, ainsi que le soutien aux moyens de subsistance, les semences (pour les agriculteurs) et la distribution de fourrages (pour protéger le bétail). Un soutien supplémentaire ira aux marchés publics relatifs à l'approvisionnement alimentaire et aux centres de santé et de nutrition.

Au début du mois de mars 2020, le taux d'exécution global pour les crédits d'engagement inscrits au chapitre 23 02 (Aide humanitaire) était de 94,5 % des crédits disponibles et il s'établissait à 14,4 % pour les crédits de paiement. La réserve opérationnelle de l'aide humanitaire, qui s'établit actuellement à 55 millions d'EUR, doit être préservée pour faire face, d'ici la fin de l'année, à d'autres urgences humanitaires, d'une ampleur moindre, ou à des catastrophes soudaines.

La Commission n'a pas été en mesure de trouver d'autres ressources disponibles dans la rubrique 4. Par conséquent, elle sollicite la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence à hauteur d'un montant total de 90 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement pour les crises au Venezuela et en Afrique de l'Est.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12)

b) Données chiffrées à la date du 06/03/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12)	45 602 116,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	45 602 116,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	45 602 116,00
6 Prélèvement proposé	15 602 116,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	30 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	34,21 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 06/03/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide spécifiques de pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

I.2

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 06/03/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	358 500 000,00	358 500 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	358 500 000,00	358 500 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	358 500 000,00	358 500 000,00
6 Prélèvement proposé	74 397 884,00	90 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	284 102 116,00	268 500 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	20,75 %	25,10 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 06/03/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide spécifiques de pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 06/03/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 042 234 779,00	1 144 000 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 042 234 779,00	1 144 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	983 234 500,00	171 459 390,93
5 Crédits disponibles (3-4)	59 000 279,00	972 540 609,07
6. Renforcement demandé	74 397 884,00	90 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	133 398 163,00	1 062 540 609,07
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	7,14 %	7,87 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	1 024 638,59	643 655,90
2 Crédits disponibles à la date du 06/03/2020	1 024 638,59	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Comme il est précisé dans l'introduction, la Commission propose la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence à hauteur d'un montant total de 90 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement pour les crises au Venezuela (50 millions d'EUR) et en Afrique de l'Est (40 millions d'EUR). En ce qui concerne les crédits d'engagement, 15,6 millions d'EUR sont couverts par les crédits restants reportés de 2019, et 74,4 millions d'EUR par la réserve de 2020.

II.2

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12)

b) Données chiffrées à la date du 06/03/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (crédits reportés à engager jusqu'au 31/12)	0,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	0,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	0,00
6. Renforcement demandé	15 602 116,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	15 602 116,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	1 024 638,59
2 Crédits disponibles à la date du 06/03/2020	1 024 638,59
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Comme il est précisé dans l'introduction, la Commission propose la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence à hauteur d'un montant total de 90 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement pour les crises au Venezuela (50 millions d'EUR) et en Afrique de l'Est (40 millions d'EUR). En ce qui concerne les crédits d'engagement, 15,6 millions d'EUR sont couverts par les crédits restants reportés de 2019, et 74,4 millions d'EUR par la réserve de 2020.

ANNEX

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EMERGENCY AID RESERVE IN 2020

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2020, which relate to the Emergency Aid Reserve (EAR), and the remaining amount of the EAR reserve following the approval of these proposals.

Transfer Ref	Content	Commitment Appropriations carried-over Reserve (EUR)	Commitment Appropriations 2020 Reserve (EUR)	Payment Appropriations 2020 Reserve (EUR)
	Initial appropriations	45 602 116	358 500 000	358 500 000
DEC 02	Mobilisation of the EAR for COVID-19 outbreak crisis	30 000 000	0	24 000 000
DEC 03	Mobilisation of the EAR for Venezuela and East Africa	15 602 116	74 397 884	90 000 000
	Total transfer proposals	0	74 397 884	114 000 000
	Remainder	0	284 102 116	244 500 000
	Total remainder of commitment appropriations	284 102 116		